

# ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

-----  
Arrondissement de Sarcelles

## DECISION DU MAIRE n° 70 /2023

**Objet :** Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Sous la Neige »

Le Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°297 /2020 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de signature à M. BALOSSA Christian.

### DECIDE

**Article 1-** Un contrat de cession du droit d'exploitation sera conclu avec L'association "Compagnies Viracocha-Bestioles" représentée par Madame Solange Botzen sa qualité de présidente, domiciliée au 14 impasse de la Favade 57000 Metz pour 6 représentations du spectacle « Sous la neige » les 4 avril 2023 à 09h00, 4 avril 2023 à 10h30, 4 avril 2023 à 14h00, 5 avril 2023 à 09h00, 5 avril 2023 à 10h30, 5 avril 2023 à 15h00 à l'espace Marcel-Pagnol rue Gounod 95400 Villiers-le-Bel.

**Article 2-** Le montant de la prestation s'élève **7 038 € TTC** (cession du spectacle, transports et défraiements) auquel se rajoutent les frais d'hébergement pour 4 personnes du 3 au 5 Avril 2023 soit 8 nuitées.

**Article 3-** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Sous-préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 21/03/2023

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
Christian BALOSSA



